CHOISISSANT LA FORMULE DE PARTENARIAT SUIVANTE :



formules de partenariat dédiées aux hébergeurs ٨

formules de partenariat dédiées aux activités de pleine nature, sites de visites et loisirs

Nos offres de partenariat pour individuels **Tarifs** Choix **FORMULE REVENDEUR** Formule Revendeur- Créée spécifiquement pour le professionnel qui Commissionnement souhaite être revendu par l'OT et vendre en ligne sur son site internet. Première étape de la digitalisation de son offre et souhaite conserver sa gestion sur les ventes effectuées sur la plateforme ✓ Encaissement des ventes par l'Office de Tourisme puis ExploreMillau et au comptoir de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses reversement mensuel minoré de la commission √ Vente au comptoir de l'Office de Tourisme √ Vente via Explore-millau.fr ✓ Animation commerciale de la plateforme Explore-Millau.fr FORMULE ABONNÉ Commissionnement ✓ Je dispose d'un abonnement Guidap et je souhaite commercialiser sur les ventes effectuées sur la plateforme mon offre sur la plateforme ExploreMillau et au comptoir de ExploreMillau et au comptoir de l'Office l'Office de Tourisme Millau Grands Causses. de Tourisme Millau Grands Causses ✓ Encaissement des ventes par l'Office de Tourisme puis reversement mensuel minoré de la commission ✓ Animation commerciale de la plateforme Explore-Millau.fr **ዕዕዕዕዕ** FORMULE DE PARTENARIAT SPÉCIAL HÉBERGEMENT √ L'abonnement StartUp ELLOHA (engagement annuel) 150 € ht/an Le professionnel souhaite être revendu par l'OT et vendre en ligne sur son site internet. Il bénéficie également de tarifs négociés pour les abonnements supérieurs (Abonnements «Basic», «Connect», «Magic»).

JE NE JOINS PAS DE RÈGLEMENT MAINTENANT, LE PAIEMENT SE FERA À RÉCEPTION DE LA FACTURE.

Fait à	JE REMETS CETTE CONVENTION DE PARTENARIAT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE :
Le	- en l'envoyant par e-mail à l'adresse alex@ot-millau.fr
Signature	- en l'envoyant par courrier à l'adresse Office de Tourisme Millau Grands Causses Service Commercialisation 1 place du Beffroi 12100 Millau

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE COMMERCIALISATION

PRÉAMBULE

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses est autorisé à commercialiser dans le cadre de la loi N°2009 - 888 du 22 juillet 2009. Il peut ainsi réserver et vendre tous types de prestations touristiques et de loisirs dans sa zone d'intervention: La Communauté de Communes de Millau Grands Causses et sa zone d'influence. Outre la mission commerciale, cette activité a pour objet de valoriser le territoire et ses acteurs touristiques ainsi que de faciliter la mise en marché de l'offre locale en apportant une économie complémentaire.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de formaliser une relation commerciale entre l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses et le prestataire dans le cadre d'une activité de partenariat commercialisation de prestations touristiques.

ARTICLE 2- PROMOTION ET COMMUNICATION

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses s'engage à fournir à la société partenaire un kit de communication EXPLORE-MILLAU. La société utilise ce kit de communication sur tous les supports de promotion dont elle dispose afin de mettre en avant le partenariat et la plateforme EXPLORE-MILLAU.

ARTICLE 3 - REVERSEMENTS ET COMMISSIONNEMENTS

Le site EXPLORE-MILLAU donnant accès au service de vente en ligne appartient à l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses. Les 2 formules de partenariat suivantes vous sont proposées : FORMULE REVENDEUR ET FORMULE ABONNÉ .

Par conséquent, les recettes liées aux ventes des produits touristiques via ce canal de commercialisation seront commissionnées à hauteur de 8% sur le montant TTC du chiffre d'affaire réalisé. L'office du Tourisme s'engage, chaque fin de mois, à reverser au prestataire le montant des ventes mensuelles minorées de la commission de 8%.

Pour les hébergeurs, aucune commission ne sera prélevée. Seule la cotisation annuelle sera demandée aux partenaires dans le cadre de cette convention

ARTICLE 4 - LES TARIFS

Les tarifs applicables sont fixés par le prestataire lui-même. Le prix affiché par le prestataire sur exploremillau.fr ne devra être en aucun supérieur à celui qu'il pratiquerait en direct auprès de ses clients.

ARTICLE 5 - ENCAISSEMENTS ET RÉSERVATIONS

Pour la commercialisation des produits individuels, chaque réservation réalisée via explore-millau.fr :

- -sera encaissée par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses -sera notifiée aux prestataires et à l'Office de Tourisme, par email, dès la confirmation de la réservation,
- sera confirmé au client dès sa réservation avec le descriptif de sa commande.

ARTICLE 6 - ANNULATION

Les conditions d'annulations de l'Office de Tourisme s'appliquent et peuvent varier selon la prestation. Dans le cadre de la commercialisation des produits individuels via la place de marché Exploremillau.fr, les conditions d'annulation sont celles stipulées dans les conditions générales de vente. Ces mêmes conditions d'annulation devront être publiées sur chaque fiche produit du prestataire.

En cas d'annulation d'une prestation du fait du client, le prestataire devra avertir immédiatement l'Office de Tourisme ou inversement.

En cas d'annulation d'une prestation du fait du prestataire d'activités et de loisirs, il devra avertir immédiatement l'Office de Tourisme et le client. L'Office de Tourisme et le prestataire s'engage à rembourser intégralement la prestation sans aucun frais au client.

ARTICLE 7 - RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

L'Office de Tourisme collecte des données à caractère personnel dont la base légale trouve son fondement dans l'exécution de cette convention de partenariat conclue entre le prestataire et l'office de tourisme.

Ces données personnelles sont utilisées dans le cadre du traitement informatique de votre inscription au partenariat de commercialisation ainsi qu'à son suivi et jusqu'à sa facturation. Ces informations seront également utilisées pour vous faire parvenir diverses documentations dans le cadre de ce partenariat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service technique du logiciel de gestion d'activité de loisirs, le service commercialisation et comptabilité de l'Office de Tourisme de Millau.

Ces données seront conservées pour une durée de dix ans.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de vos données vous concernant, que vous pouvez exercer auprès du responsable du traitement des données de l'Office de Tourisme par e-mail à l'adresse contact@ot-millau.fr.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ENGAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME ET DU PRESTATAIRE

Chacune des Parties s'engage à respecter les dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), ainsi que celles du Règlement Général sur la Protection des Données.

Chacune des Parties s'engage :

- À prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de l'ensemble des données personnelles de l'Acheteur :
- À les utiliser uniquement pour l'exécution de ses obligations des présentes;
- À ne pas les conserver au-delà du délai nécessaire à l'exécution de sa prestation

ARTICLE 8 - ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme s'engage à :

- Mettre en marché et commercialiser la ou les prestations touristiques,
- Conseiller le prestataire sur l'évolution possible de leur produit en fonction de la demande,
- Suivre les procédures de réservation, de vente, et de règlement décrites dans la présente convention selon les différentes formules de partenariat ;

Le service commercialisation n'apporte aucune garantie de commercialisation au prestataire et n'est tenu, dans sa mission contractuelle, que d'une obligation de moyens définies dans le cadre du présent article.

ARTICLE 9 - ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à offrir le contenu de la ou des prestations touristiques mises en vente par l'Office de Tourisme Millau Grands Causses en assurant un accueil personnalisé et qualifiant aux clients :

- La fourniture de la ou des prestations conformes au descriptif,
- La pérennité de la ou des prestations touristiques durant l'année de partenariat en cours sauf dérogation spécifique,
- Le respect de la législation en vigueur.
- Le prestataire s'engage à promouvoir sur ses différents supports la place de marché exploremillau.fr au moyen du kit de communication fourni par l'Office de Tourisme.
- Le prestataire s'engage à garantir de la disponibilité pour tous les produits proposés sur la plateforme Exploremillau et au comptoir de vente de l'Office de Tourisme au moment de la validation de la réservation au client.

ARTICLE 10 - LITIGES

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes, les parties s'obligent préalablement à toute instance de trouver un accord amiable dans un délai de 30 jours à compter du jour où le litige est porté à la connaissance de l'autre partie par celui qui l'invoque. Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Millau.

ARTICLE 11 - CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prestataire reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation disponibles sur le site internet de l'Office de Tourisme (www.millau-viaduc-tourisme.fr/conditions-generales-de-ventes) et déclare vouloir les appliquer dans le cadre de ce partenariat.

ARTICLE 12 - UTILISATION FRAUDULEUSE

L'Office de Tourisme Millau Grands Causses ne peut aucunement être tenu responsable de tout préjudice pouvant être causé par l'utilisation frauduleuse du site de vente en ligne et notamment celle proprement liée aux activités de paiement en ligne. Du préjudice subi par la société, du fait de l'utilisation frauduleuse ou non du site de vente en ligne et découlant de l'objet de la présente convention sont à la charge exclusive de la société.

ARTICLE 13 - PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION ET DURÉE

La convention prend effet à partir de la date anniversaire de facturation du service Guidap hormis pour les prestataires hébergeurs où la date anniversaire correspondra à la date de création du compte Elloha. Elle est renouvelable par tacite reconduction chaque année, sauf si l'une ou l'autre des parties manifeste, par courrier, sa volonté de ne pas le reconduire, en respectant un préavis d'un mois et en application des dispositions des articles L215-1 à L215-3 et L241-3 du code de la consommation

illau, le / /
Directeur de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses

Frédéric Hideux

CONVENTION DE PARTENARIAT

COMMERCIALISATION DE PRESTATIONS TOURISTIQUES



ENTRE

Site internet

exploremillau

l'Office de tourisme Millau Grands Causses situé Place du beffroi 12100 Millau, représenté par M. Frédéric Hideux en qualité de directeur dûment abilité par une délibération en date du 16 décembre 2019 Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours N° IM012120017 Assureur AXA FRANCE IARD

Assurance resp. civile professionnelle N°000000114733305

(merci d'indiquer ci-dessous vos coordonnées personnelles pour toutes correspondances)

ET					
Nom					
Prénom					
Adresse					
Téléphone fixe et portable					
Mail					
REPRÉSENTANT L'ACTIVITÉ SUIVANTE :					
Hébergement		Activité de pleine nature, site de visite	Autre (précisez):		
Chambre d'hôtes Gîte Gîte de groupes Hôtel Camping	Résidence de tourisme Villages de Vacances Aire de camping-car	APN Site de visite Loisirs Autre (précisez):			
NOM DE LA SOCIÉTÉ					
Adresse (si différente de votre adresse personnelle)					
Nom du dirigeant					
N° SIRET					
Assurance resp.civile professionelle N°					
Téléphone entreprise					
Mail entreprise					



